

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Marchés publics et privés

Marchés à procédure adaptée sup. à 90 000 €

Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ

Marché de travaux pour la réfection des toitures du bâtiment E au lycée Saint-Louis Beau de Rochas à Bordeaux

Pouvoir adjudicateur : Région Nouvelle-Aquitaine 14, rue François-de-Sourdis, 33077 Bordeaux Cedex. Mandataire BMA, 38, rue de Cursol, CS 80010, 33001 Bordeaux Cedex, tél. 05 56 99 31 99. Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Numéro de référence du marché : 2019B000T07755

Objet principal : marché de travaux pour la réfection des toitures du bâtiment E au lycée Saint-Louis Beau de Rochas à Bordeaux. Opération n° 9201B005

Code CPV principal : 45261420

Forme juridique du groupement : Solidaire.

Lieu principal d'exécution : Gironde (33).

Ce marché est-il divisé en lots : Marché unique.

Modalités essentielles de financement : Budget régional.

Conditions de participation du candidat : Elles doivent être conformes aux conditions stipulées dans le RC.

Critères d'attribution : Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Modalités de réception de remises des candidatures et offres : Par voie dématérialisée sur la plate-forme <https://demat-ampa.fr>

Des variantes sont-elles possibles : Non.

Durée du marché : 3 mois.

Ce marché peut-il faire l'objet d'une reconduction : Non.

Marché éligible au MPS : Non.

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus : Règlement de consultation, DCE, informations, correspondances et dépôt sont accessibles gratuitement à l'adresse suivante (URL) : <https://demat-ampa.fr/?page=entreprise&EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=30009&orgAcronyme=cr-aquitaine> ou <https://demat-ampa.fr> et saisir référence : 2019B000T07755

Type de procédure : Procédure adaptée définie selon les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Date limite de réception des offres : le mardi 8 octobre 2019 à 12 heures.

Durée de validité des offres : 120 jours.

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : Le français.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33000 Bordeaux, tél. 05 56 99 38 00. Site : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le vendredi 6 septembre 2019.

Région Nouvelle-Aquitaine

AVIS DE MARCHÉ

Travaux

Pouvoir adjudicateur : Région Nouvelle-Aquitaine, 14, rue François-de-Sourdis 33077 Bordeaux Cedex. Mandataire BMA, 38, rue de Cursol, CS 80010 33001 Bordeaux Cedex, tél. 05 56 99 31 99. Profil acheteur : <https://demat-ampa.fr>

Objet du marché : marché de travaux pour la restructuration partielle et l'extension du lycée d'Hôtellerie et du Tourisme de Gascogne à Talence. Opération 9133B003. Relance.

Numéro de référence du marché : 2019B001T07044

Type de Procédure : Appel d'offres ouvert.

Ce marché est divisé en lots : Oui, en 14 lots.

Durée de marché : 24 mois.

Date limite de réception des offres : le mercredi 9 octobre 2019, à 12 heures.

Critères d'attribution et conditions de participation : Se référer au RC.

Documents de marché : Consultation, retrait DCE, correspondances et guichet de dépôt : <https://demat-ampa.fr>, référence : 2019B001T07044

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bordeaux, 9, rue Tastet, 33063 Bordeaux. Site internet : <http://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Date d'envoi à la publication : Le vendredi 6 septembre 2019.

ENTREPRISES

Inscrivez-vous aux alertes sur

SudOuest-marchespublics.com

→ 100 % GRATUIT
→ TOUS LES MARCHÉS
DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique
"Alerte automatique des entreprises"

Annonces légales

Vie des sociétés

COPAGIR

Société coopérative artisanale à capital variable
212, avenue du Maréchal-Leclerc, 33130 Bègles
512 086 935 RCS Bordeaux

CONVOCAION

Les associés de la société sont convoqués en assemblée générale mixte pour **le mercredi 25 septembre 2019, à 17 heures, au 212, avenue du Maréchal-Leclerc, 33130 Bègles**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

À titre ordinaire : Rapport de gestion du Conseil d'administration ; rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019 ; rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce ; approbation de ces conventions ; approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2019 et quitus aux administrateurs ; affectation du résultat ; constatation de la variation du capital social ; renouvellement des administrateurs ; pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

À titre extraordinaire : Modification des articles 14 et 16 des statuts relatifs aux obligations des coopérateurs et à l'exclusion ; ratification de la modification corrélative 8 du règlement intérieur ; ratification de la suppression du paragraphe 3 de l'article 4 du règlement intérieur et de l'insertion d'un nouvel article 5 précisant les droits, obligations et interdictions des adhérents ; et de la renumérotation corrélative des articles ; pouvoirs en vue d'accomplir les formalités.

À défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les associés peuvent : soit remettre une procuration à un autre associé ou à leur conjoint ou partenaire pacsé ; soit adresser à la Coopérative une procuration sans indication de mandataire ; soit utiliser et faire parvenir à la Coopérative un formulaire de vote par correspondance.

L'adresse électronique à laquelle peuvent être envoyés les formulaires de vote à distance est la suivante : direction.copagir@orange.fr

Les questions écrites posées le cas échéant par les associés au conseil d'administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au président du conseil d'administration ou à l'adresse électronique suivante : direction.copagir@orange.fr au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale. Elles sont accompagnées d'une attestation d'inscription dans les comptes tenus par la société.

Pour avis.

ALOS IMMO

103, boulevard de la République
33510 Andernos-les-Bains
RCS 809 858 558

CESSATION DE GARANTIE

Client-Sociétaire n° 47511S ayant vendu son cabinet, la garantie dont il bénéficiait : au titre des transactions sur immeubles et fonds de commerce depuis le 13 avril 2015.

Accordée par GALIAN Assurances, 89, rue La Boétie, 75008 Paris, pour l'activité ci-dessus indiquée, visée par la loi du 2 janvier 1970, prendra fin **trois jours francs** après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de GALIAN Assurances, dans les trois mois de cette insertion.

PANIQUE AU GRAND HÔTEL



18€

ÉDITIONS SUD OUEST
www.editions-sudouest.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Mairie de Sainte-Eulalie

1^{ER} AVIS D'ENQUÊTE

Projet de crématorium

Par arrêté en date du 16 juillet 2019 de M. le Maire de la commune de Sainte-Eulalie, a été prescrite une enquête publique sur le projet de crématorium de la commune de Sainte-Eulalie.

Cette enquête se déroulera du **6 septembre 2019 au 7 octobre 2019 inclus** dans la commune de Sainte-Eulalie.

M. Claude ARMAND, ingénieur hydrogéologue, a été désigné par le président du Tribunal administratif de Bordeaux en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de Sainte-Eulalie, 1, place Charles-de-Gaulle, 33560 Sainte-Eulalie.

Ces observations pourront être également transmises par courrier électronique à l'attention du commissaire-enquêteur sur la boîte mail : renovation-urbaine@mairie-ste-eulalie.fr

Cette boîte mail sera fermée **lundi 7 octobre 2019 à 19 heures**, date et heure de la clôture de l'enquête.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Sainte-Eulalie dès la publication du présent arrêté.

Le présent arrêté ainsi que le dossier d'enquête publique seront mis sur le site de la ville : www.mairie-ste-eulalie.fr

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Sainte-Eulalie pour recevoir les observations :

Le vendredi 6 septembre 2019 de 9 h à 12 heures.
Le mercredi 25 septembre 2019 de 9 h à 12 heures.
Le lundi 7 octobre 2019 de 16 h à 19 heures.

Les rapports et conclusions établis par le commissaire-enquêteur à l'issue de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Sainte-Eulalie, et ce durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ils seront communiqués à toute personne qui en fera la demande auprès de la commune de Sainte-Eulalie ou de la préfecture de la Gironde.

Autres avis

BORDEAUX MÉTROPOLE

CONCERTATION RELATIVE AU PROJET DE CRÉATION DE CHEMINEMENTS DOUX

Pessac, avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny

Le président de Bordeaux Métropole et le maire de Pessac informent le public de l'ouverture de la concertation préalable relative au projet de création de cheminements doux (piétons / cycles) sur l'avenue du Maréchal-de-Latre-de-Tassigny entre la rue de la Poudrière et la rue de Lesticaire, sur la commune de Pessac. Cette concertation décidée par délibération du Conseil métropolitain n°2019-238 du 26 avril 2019, sera ouverte **du mardi 24 septembre au vendredi 22 novembre 2019**.

Le public pourra consulter le dossier de concertation et inscrire ses observations sur le registre ouvert à cet effet dans les lieux suivants : au service droit des sols du pôle territorial sud de Bordeaux Métropole, Cœur de Bersol, bâtiment C, 28, avenue Gustave-Eiffel, 33600 Pessac ; à l'hôtel de ville de Pessac, place de la V^e République, 33604 Pessac.

Les horaires d'ouvertures sont :
Bordeaux Métropole : lundi, mercredi, et vendredi de 8 h 15 à 17 heures sans interruption, et mardi et jeudi de 13 h à 17 heures.

Ville : lundi de 13 h 30 à 19 heures, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 17 heures sans interruption.

Le dossier ainsi qu'un registre électronique, seront également disponibles sur la page dédiée du site internet : www.participation.bordeaux-metropole.fr.

A l'issue de cette concertation, le Conseil métropolitain approuvera le bilan de cette concertation.

BORDEAUX MÉTROPOLE

AVIS DE CONCERTATION

Parempuyre

Projet d'aménagement de la rue de Landegrant

Par délibération en date du 26 avril 2019, le conseil de Métropole a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'aménagement de la rue de Landegrant à Parempuyre.

Bordeaux Métropole informe de la clôture de cette concertation.

Le public pourra inscrire ses observations jusqu'au **vendredi 20 septembre 2019 à 16 heures** dernier délai, dans les registres ouverts à cet effet en mairie de Parempuyre et au Pôle territorial ouest de Bordeaux Métropole, ainsi que sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr (thématique : Déplacements).

Le président de Bordeaux Métropole.

Mairie de Langoiran

PROROGATION PRMT

du bassin d'études Carignan de Bordeaux et Rions

Par arrêté préfectoral de prorogation du 19 août 2019, le délai d'élaboration des plans de prévention des risques mouvement de terrain du bassin d'études Carignan-de-Bordeaux et Rions est prorogé de 18 mois conformément à l'article R 562-2 du Code de l'environnement.

Arrêté préfectoral affiché en mairie de Langoiran à compter du 5 septembre pendant une durée de 1 mois.